



MAIRIE
DE
POCÉ-SUR-CISSE

Tél. 02 47 57 18 15
Fax 02 47 57 02 13

e-mail : mairiedepoce@wanadoo.fr

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT DE TOURS
CANTON D'AMBOISE

COMMUNE DE POCÉ-SUR-CISSE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021.

Lors de la séance du 20 septembre 2021 :

Urbanisme :

Le maire a indiqué que la Communauté de Communes du Val d'Amboise n'a pas préempté pour l'acquisition des parcelles cadastrées :

- section D n° 1871, 1873, 1875, 1876, 1878 d'une superficie totale de 1002 m² situées Chemin du Sevrage,
- section D n° 1247, 1248, 1249, 1250, 1637 et 1251, 1252, 1253 (pour partie) d'une superficie totale de 3785 m² situées Lotissement de la Ramée,
- section B n° 1607 d'une superficie de 635 m² située lieu-dit « Le Bourg »,
- section B n° 1204 et 1311 d'une superficie totale de 347 m² situées Chemin de la Basse Vallerie,
- section D n° 1842 d'une superficie de 1502 m² située Chemin des Poulains,
- section B n° 1441, 1641 et 1643 d'une superficie totale de 315 m² situées lieu-dit « Le Cheval Rouge »,
- section B n° 1030 d'une superficie de 108 m² située rue du Cheval Rouge.

Le conseil municipal a :

Administration générale :

- > décidé de maintenir au nombre de 5 les dimanches d'ouverture exceptionnelle des commerces de détail pour l'année 2022.

Finances :

- > accepté l'avenant n° 1 d'un montant de 4 070 € HT, pour les travaux relatifs au lot n° 1 - Espaces verts - Voirie -, du marché de requalification des abords de l'école et parc communal et création d'une halle.

Voirie :

- > approuvé les travaux de dissimulation des réseaux suivants sollicités auprès du SIEIL, dans le cadre de l'aménagement de la voirie de la route de Saint-Ouen-les-Vignes - RD 431 :
 - réseaux de distribution publique d'énergie électrique (part communale estimée à 65 930,01 € HT net)
 - réseau de télécommunication (part communale estimée à 81 182,49 €)
 - réseau d'éclairage public (part communale estimée à 30 862,85 € HT net)
- a autorisé le maire à signer les conventions et actes s'y rapportant ; a sollicité auprès de l'Etat, des différents organismes et collectivités, les subventions et fonds de concours correspondants ; s'est engagé à payer la part communale des travaux au coût réel.

.../...

.../...

Intercommunalité :

- approuvé un transfert de compétence au profit du Conseil communautaire, organe délibérant de la Communauté de Communes du Val d'Amboise - et la prise par la CCVA de la compétence « Création et gestion de Maisons de Services au Public et définition des obligations de service public y afférentes », permettant la création et la gestion des espaces « France Services ».
- autorisé le maire à signer l'avenant n° 2 de prolongation aux conventions de prestations de services pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, entre les communes et la communauté de communes du Val d'Amboise.
- émis un avis favorable sur le projet de Pacte de Gouvernance - Volet 1 - Les règles de collaboration et de fonctionnement des instances politiques - de la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

Fait à Pocé-sur-Cisse,
le 28 septembre 2021

Le Maire,
Claude COURGEAU

